

l'Afrique peut être transféré et acheminé par pipeline jusqu'au centre de raffinage de Montréal. Ce réseau mixte de la Montreal Pipe Line Company et de sa filiale en propriété exclusive aux États-Unis, la Portland Pipe Line Corporation, raccourcit le voyage des pétroliers en éliminant de leur parcours la côte des provinces Maritimes, le golfe Saint-Laurent et le fleuve Saint-Laurent. Il existe toutefois d'excellents emplacements pour ports en eau profonde dans la région de l'Atlantique et le long du Saint-Laurent qui font actuellement l'objet d'études en vue de l'aménagement de terminaux pour pétroliers, ce qui permettrait l'installation de réseaux de pipelines en territoire canadien jusqu'à Montréal. Le réseau Portland-Montréal comprend un droit de passage de 236 milles et un pipeline principal de 708 milles. En 1974, 467,746 b/j de pétrole brut ont été acheminés par ce réseau.

L'embargo sur le pétrole à l'hiver de 1973 et les hausses fréquentes du prix du pétrole provenant de l'étranger ont amené le gouvernement fédéral à adopter une politique prévoyant la mise en place d'un réseau transcanadien de pipelines qui assurerait l'approvisionnement et l'autosuffisance en pétrole et en produits pétroliers et favoriserait le développement économique dans tout le pays. Comme première étape, le gouvernement a décidé de prolonger le réseau de pipelines de l'Interprovincial de Sarnia jusqu'à Montréal afin que les consommateurs de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec bénéficient d'approvisionnements intérieurs plus sûrs en pétrole brut de l'Ouest canadien. Selon le calendrier actuel de la construction, le pétrole brut devrait pouvoir circuler dans les canalisations vers Montréal au cours de l'hiver 1976-77. La canalisation de 30 pouces de diamètre doit avoir un débit initial de 250,000 b/j et un débit maximal de 650,000 b/j.

Gaz naturel. L'autorisation d'expédier un fort volume de gaz en dehors de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, qui a été accordée à partir du milieu des années 50, a entraîné la construction des premières canalisations importantes pour le transport du gaz au Canada. Aujourd'hui, le réseau complet dessert les principaux centres du Canada de Vancouver à Montréal et transporte le gaz jusqu'à la frontière internationale, d'où il est acheminé vers les marchés américains, de la Californie à la Nouvelle-Angleterre. La prochaine expansion du réseau sera rattachée à l'exploitation des ressources de gaz de l'Arctique. Les premières études économiques, techniques et écologiques en vue de la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie ont été terminées en 1973 et une demande a été déposée devant les autorités canadiennes et américaines de réglementation au printemps de 1974 en vue d'obtenir l'autorisation et l'approbation pour posséder et exploiter un gazoduc. On effectue également des études de faisabilité sur le transport du gaz naturel à partir des îles de l'Arctique.

La plus grande partie du gaz naturel canadien produit actuellement doit être traité avant de pouvoir être considéré comme marchand. Les conduites d'aménée acheminent le gaz brut des puits de production vers un point de collecte situé le long d'un réseau de transport ou vers le collecteur d'une usine de traitement du gaz. Les principaux réseaux de transport reçoivent le gaz marchand en provenance des conduites de collecte sur place ou des usines et le transportent dans des pipelines à grand diamètre jusqu'aux sociétés canadiennes de distribution ou jusqu'aux embranchements des pipelines américains à la frontière internationale. Les réseaux de distribution desservent les clients ultimes dans les centres urbains. Depuis l'apparition de la conduite à petit diamètre en chlorure de polyvinyle durable et facile à installer, les sociétés de distribution, en particulier dans les provinces de l'Ouest, ont étendu rapidement leurs services aux clients de la campagne. A la fin de 1973, on disposait de 70,657 milles de pipeline: 8,064 milles pour la collecte, 24,505 milles pour le transport et 38,088 milles pour la distribution.

A la différence d'une société d'oléoducs, qui est un transporteur public de pétrole à tarif fixe, une société de transport par gazoduc ou bien transporte son propre gaz, ou bien est une filiale de la société qui achète le gaz à la source. La principale exception est l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited, qui livre pratiquement tout le gaz provenant de l'Alberta aux grandes sociétés de transport à la limite du territoire provincial.

Le réseau de la TransCanada Pipelines Limited commence à la limite de l'Alberta près de Burstall (Sask.), où il reçoit de l'Alberta Gas Trunk Line le gaz acheté par la société en Alberta. Il reçoit le gaz de quatre emplacements en Saskatchewan avant de passer par le sud de Regina pour se rendre à un point au sud de Winnipeg où il se divise en deux canalisations. La canalisation originale continue vers l'est jusqu'à Thunder Bay, North Bay et vers le sud jusqu'à Toronto, où elle se subdivise à nouveau. Un embranchement se dirige vers l'ouest pour